



# PROCES VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 9 septembre 2021

Sur convocation du 3 septembre 2021 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Les Tisserands.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M. Jean LACHMANN, secrétaire de séance
- Mme Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

### 2. Appel des conseillers

#### Etaient présents :

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH                 | 15.                         |
| 2. Christian OTTENWAELDER      | 16. Sandrine DEMAY          |
| 3. Sylvie LIGNER               | 17. Denis WACHBAR           |
| 4. Stéphane SIGRIST            | 18. Sabrina DUSSOURD        |
| 5. Christine GILL              | 19. Lysiane STENGER         |
| 6. Christophe BOHN             | 20.                         |
| 7. Anne HEUBERGER              | 21. Amandine MARTIN         |
| 8. Daniel BROCKER              | 22.                         |
| 9. Patrick DELSART             | 23. Jean LACHMANN           |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24.                         |
| 11. Jean-Paul BARTH            | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Pascal HELDE               | 26. Bénédicte SADOWNICZYK   |
| 13. Christophe ELSAESSER       | 27.                         |
| 14. Nadine GUTHAPFEL           |                             |

#### Absents excusés :

- 15. Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
- 20. Claire-Catherine donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
- 22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
- 24. Eric BRUNSTEIN donne procuration à Jean LACHMANN
- 27. Yann VILARDELL donne procuration à Anne-Catherine DORIDANT

#### Absences :

**Assistait en outre :** Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021

Par courriel du 2 septembre 2021, M. BRUNSTEIN souhaite apporter une rectification concernant le point 10.6 Désignation d'un représentant supplémentaire aux 10 communes touristiques.

Suite à vérification des statuts (et non modification comme indiqué dans le compte rendu de séance) Châtenois avait droit à un suppléant au membre titulaire (actuellement Christophe BOHN), et non un 3<sup>e</sup> représentant, auprès de l'association des 10 communes touristiques. La séance du 8 juillet 2021 a donc permis d'élire M. BRUNSTEIN comme suppléant.

Par courriel du 6 septembre 2021, M. LACHMANN souhaite apporter la modification suivante :

*10.9 Point info Christophe Bohn*

*Lorsque ce point a été abordé au CM du 8 juillet dernier, le Maire avait dit que pour le PV, la rédactrice allait se rapprocher de M. Lachmann pour se mettre d'accord sur la rédaction proposée, ce qui n'a pas été fait, d'où cette demande de modification.*

*« Lors du dernier CM du 27 mai dernier qui a officialisé la démission de M. P. Delsart et la candidature de M. Ch. Bohn, notre groupe de 5 élus a fait la remarque que cette candidature posait un problème d'incompatibilité de président de la commission des finances et de président du CA de la Caisse locale du CM Châtenois, car il y a un risque de « prise illégale d'intérêt » et pour cette raison nous avons voté blanc collectivement sur la candidature de M. Bohn.*

*M. Lachmann a rappelé qu'il ne pouvait pas dire autre chose au CM du 8 juillet et le problème posé par cette incompatibilité est double : soit le CM ne pourra pas répondre aux soumissions de la Commune de Châtenois ; soit M. Bohn devrait quitter la présidence d'une des deux instances.*

*Par ailleurs, le maire et M. Bohn ont redit que « ...M. O. Eckert, adjoint aux finances pendant trois mandats était membre du Conseil de surveillance et que cela ne posait aucun problème ... », M. Lachmann a répété la réponse déjà donnée au CM précédent que c'était exact mais que le CA était présidé par M. Pierre Schaeffer qui, en tant que président du CA du Crédit Mutuel, avait la signature pour délibérer sur tous les dossiers. Il n'y a pas d'autre solution à son avis et il ne peut que reprendre la même analyse que celle développée précédemment.*

*Enfin, dans le communiqué de presse publié dans les DNA du 6 juillet 2021, les réserves et le vote blanc de notre groupe des 5 élus ont été passés sous silence et nous le déplorons ».*

Le Maire prend la parole :

*Nous avons ce soir deux demandes de rectification du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet.*

*Celle de M. BRUNSTEIN qui fait remarquer dans un long mail qu'il ne s'agissait pas d'une modification des statuts de l'Assemblée des 10 communes. Dont acte.*

*Je rappelle que cette instance a été réunie une première fois entre 2 confinements, sans président, dans un contexte éminemment difficile et que je remercie Mme Gwenaelle RUHLMANN, adjointe de Scherwiller, secrétaire, d'avoir assumé la continuité.*

*C'est donc suite à une vérification des statuts qu'il s'est avéré que Châtenois avait 3 représentants. Le Conseil Municipal a eu l'élégance d'élire à l'unanimité M. Eric BRUNSTEIN qui nous gratifie en retour d'un mail agressif et désagréable. Dont acte.*

*Seconde demande de rectification celle de M. LACHMANN concernant l'élection de M. BOHN. Il ne fait que redire l'essence des termes du compte-rendu. N'ayant cependant aucune envie d'entrer dans des polémiques stériles, je vous propose d'adopter la demande de M. LACHMANN*

*Une remarque : « nous avons voté blanc collectivement »*

*Nous ne sommes pas au Parlement, Il n'y a pas de vote de groupe dans un Conseil Municipal et chaque conseiller vote en son âme et conscience. On ne vote donc pas collectivement.*

*Il est dommage que MM LACHMANN et BRUNSTEIN n'aient pour l'instant pas entendu les interventions de nos jeunes collègues appelant à des attitudes positives et constructives.*

*En ce qui nous concerne, notre seule ambition est non pas de nous écouter parler et d'entrer dans des polémiques mais de servir Châtenois et sa population, jour après jour, en faisant avancer nos nombreux projets.*

*Je vous propose donc d'adopter le compte-rendu avec les adjonctions de MM BRUNSTEIN et LACHMANN.*

M. LACHMANN répond :

*Nous participons également aux différents projets mais la démocratie veut que nous puissions donner notre opinion même si elle n'est pas toujours partagée. Notre expression tout comme notre forme d'écriture nous appartient, et tient à notre liberté d'expression.*

*Etant donné que je ne souhaite pas polémiquer non plus, je m'arrête là.*

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021
4. Communautés de Communes
  - 4.1. Point info
5. SMICTOM
  - 5.1. Rapport annuel 2020 SMICTOM
6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques
  - 6.1. Complexe sportif : suivi de chantier et attributions
  - 6.2. Points info
7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël
  - 7.1. Tarification vente de sapins aux collectivités locales
  - 7.2. Points info
8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives
  - 8.1. Rue de la Quell : vente des parcelles 303 section 15 et 513/261 section 15
  - 8.1. Rapport 2020 SIVU Forestier
  - 8.2. Communes Forestières : Approbation de la motion FNCOFOR
9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations
  - 9.1. Points info

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme**

- 10.1. Convention d'adhésion Alsace Marchés Publics 2022
- 10.2. Désignation d'un représentant à la CAO groupement de commandes fournitures
- 10.3. Reprise véhicule FIAT DUCATO 3.3 MH2 2.3M
- 10.4. Marché : validation du règlement intérieur
- 10.5. Point info tourisme

**11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance - Jumelage**

- 11.1. Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : conventionnement
- 11.2. Point info rentrée

**12. Délégations d'attribution au Maire****13. Divers**

- 13.1. Police Municipale : Création de postes d'ASVP
  - 13.1.1. Création d'un poste d'ASVP en accroissement d'activité 20h par semaine
  - 13.1.2. Création d'un poste d'ASVP en accroissement d'activité 35h par semaine
- 13.2. Société Matténergies – projet de méthanisation à Ebersheim : demande d'avis du Conseil

**SUPPRESSION :**

11.2. Mise à disposition de locaux à la garderie de l'OPAL

\*\*\*\*\*

**4. Communautés de Communes**

**RAPPORTEUR : M. Patrick DELSART**

**4.1. Point info**

Différents éléments sont en cours de progression au sein de la Communauté de Communes, dont voici les principales étapes :

- Le projet de territoire a été diffusé par courrier nominatif à l'ensemble des élus, ce jour.
- Mise en œuvre logistique du projet de territoire :

La restructuration des Ressources Humaines est en voie de finalisation ; les équipes sont en place avec encore un agent à recruter. Les derniers mois ont été riches en mouvements de personnels : départs en retraite, recrutements, mobilités.

Des travaux sont en cours pour ajouter des bureaux supplémentaires.

- Les transitions énergétiques et la mobilité douce seront des sujets centraux dans les années à venir, à fort enjeu au niveau de la CCS. Le PETR est aussi fortement impliqué de par sa compétence territoriale élargie, et travaille étroitement avec la CCS. Les premiers éléments de partenariat et de réflexion se mettent en place actuellement.

- En cours : la politique de soutien de la CCS aux plus petites communes (- de 750 habitants).  
Pour tout autre soutien éventuel à projet, celui-ci devra aller dans le sens du Projet de Territoire.

- Fouilles archéologiques au niveau de l'Auberge de la Forêt et de la piste cyclable.

Des fouilles sont en cours depuis mi-août et dureront environ 1 mois.

Les archéologues creusent jusque 1,60m de profondeur, ce qui correspond à la période de l'Antiquité tardive. Des éléments intéressants émergent.

Le Maire rajoute que cette fouille a été déclenchée suite aux fouilles préalables des travaux du Contournement, et que celle-ci avait permis d'extraire une statuette de Mercure en très bon état, de l'époque de l'Empereur Constantin. Des recherches plus approfondies ont donc été déclenchées.

Enfin, dans la continuité de l'esprit démocratique du Projet de Territoire, M. DELSART fait la proposition que le point « Communauté de Communes » présenté au Conseil, soit porté par l'ensemble des élus communautaires, soit 6 élus à Châtenois. Il propose donc d'introduire le point aux séances et de partager la parole avec les élus qui le souhaitent.

Le Maire confirme que la proposition est intéressante et que les élus peuvent faire remonter leurs points auprès de M. DELSART et la DGS, afin d'anticiper et répartir les points sur l'ensemble des Conseils.

M. LACHMANN remercie l'initiative de M. DELSART, et souligne tout l'intérêt de cette proposition, compte tenu des nombreuses commissions différentes, dans lesquelles tous les élus ne peuvent s'inscrire.

M. LACHMANN et M. DELSART rappellent par ailleurs que tous les élus municipaux peuvent toujours participer aux différentes commissions et peuvent donc tous être concernés par cette initiative.

## 5. SMICTOM

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER**

### 5.1. Rapport annuel 2020 SMICTOM :

Le rapport annuel est téléchargeable sur le site du SMICTOM à cette adresse :

<https://www.smictom-alsacecentrale.fr/docutheques/rapport-annuel>

Le rapport synthétique a été remis en main propre ce jour.

M. OTTENWAELDER balaye les principaux éléments, pointe la présence trop importante de bio-déchets dans les bacs gris – encore 45%. Un effort doit être fait par la population !

Le Maire souligne la qualité de service qui existe dans le territoire, contrairement à beaucoup d'autres dans lesquels le porte à porte n'existe plus.

Il remercie le Président et les collègues qui s'y investissent et permettent à la population de bénéficier encore d'un tel luxe de service.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du SMICTOM.

## 6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWALDER

### 6.1. Complexe sportif : suivi de chantier et attributions :

La Maîtrise d'œuvre a effectué un gros travail d'analyse des offres pour les 13 lots à attribuer lors du second appel d'offre. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 8 septembre pour attribuer les lots. La technicité des lots étant une contrainte très importante, ce n'est pas toujours le moins disant qui a été retenu, mais bien le mieux-disant.

Malgré les difficultés d'approvisionnement et des coûts de matières premières à la hausse en ce moment, les offres retenues ont permis d'économiser 230 000 € par rapport à l'estimation initiale, ce qui est très positif pour les finances de la commune.

OFFRES DE BASE + PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES PROPOSEES

APD : novembre 2020

PRO / DCE : juin 2021

Remise des offres (ACT) : août 2021

Phase négociation(ACT) : septembre 2021

PSE lot 16 : Massifs de fondation

en gras : marchés attribués

	Entreprises mieux-disantes	Estimations PRO / DCE en € HT Juin 2021 (avec PSE)	Prix ouverture vérifié en € HT août 2021 (avec PSE)
01 TERRASSEMENTS / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	VOGEL TP / THIERRY MULLER / SHEE	400 350,00	272 518,35
02 RESEAUX ENTERRES	VOGEL	126 730,00	113 158,13
03 INFRASTRUCTURES SPORTIVES	THIERRY MULLER / VOGEL TP / POLYTAN / SNIEM	810 120,00	791 536,50
04 ECLAIRAGE SPORTIF	SOBECA / DENNI LEGOLL	147 480,00	140 030,00
05 GROS-ŒUVRE	MÄDER	438 030,00	365 000,00
06 CHARPENTE METALLIQUE	BAUMERT CM	103 540,00	96 850,25
07 ETANCHEITE / COUVERTURE METALLIQUE	GALOPIN	74 110,00	65 000,00
08 BARDAGES	DEOBAT	150 870,00	147 000,00
09 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SAMSON	73 020,00	67 340,00
10 SERRURERIE / METALLERIE	GIAMBERINI & GUY	53 540,00	57 931,00
11 PLATRIERIE / FAUX-PLAFONDS	WEREY PLATRES & STAFF	38 900,00	37 700,00
12 MENUISERIES INTERIEURES BOIS / MOBILIER	STUTZMANN	65 210,00	66 563,90
13 CHAPE / FAIENCE / CARRELAGE	DIFOL	22 000,00	21 389,00
14 PEINTURE / RESINE DE SOL	HOLTZMANN & HITIER (H2R)	40 000,00	39 000,00
15 CHAUFFAGE / VENTILATION / SANITAIRE	LIEBERMANN	239 670,00	247 826,67
16 ELECTRICITE	CEM	150 520,00	140 274,12
	TOTAL € HT	2 934 130,00	2 669 157,92

Les conditions météorologiques ont généré des retards, et peuvent encore retarder le projet dans l'avenir en cas d'intempéries trop importantes. Cependant les retards ont été rattrapés dernièrement et les travaux vont avancer dans les temps.

Les enjeux actuels sont l'aménagement du terrain d'entraînement, et l'engazonnement du terrain d'honneur, qui nécessite un semis en octobre et 1 an de repos pour une implantation optimale. Les conditions météo seront un facteur déterminant dans les deux cas.

## 7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

### 7.1. Tarification vente de sapins aux collectivités locales :

La commune de CHATENOIS dispose d'une pépinière constituée de plusieurs sapins de plus de 7 mètres de hauteur, dont des Nordmann et des Epicéas.

Il est proposé d'organiser une vente de ces sujets à destination des collectivités voisines au mois de novembre 2021, dans le cadre des ornements pour les festivités de fin d'année.

Afin de respecter le principe de non-concurrence, les tarifs proposés ont été revus à la hausse (+10 €). A partir de cette année les tarifs sont les suivants :

- Nordmann : 7 m à 80 € et 15 €/ml supplémentaire
- Epicéa : 7 m à 60 € et 10 €/ml supplémentaire

La commune de Châtenois s'occupera de la coupe des sapins et de l'aide au chargement.

Les sapins coupés seront récupérés par les communes concernées. 3 communes ont déjà contacté la mairie.

Un bon de commande sera établi pour chaque réservation. La facturation sera faite par le biais d'un titre de recettes adressé aux collectivités concernées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

### 7.2. Point info :

Les familles MARTIN et STEPHAN remercient toutes les personnes qui se sont mobilisées pour les aider dans leur tragédie. Les dons faits ainsi que l'hébergement immédiat au CCA, ont été d'un grand soutien. Ils vont pouvoir louer la maison Dontenville, et recommencer une nouvelle vie très vite.

Le Maire remercie Sylvie LIGNER et le CCA pour leur réactivité hors norme.

## 8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

### 8.1. Rue de la Quell : vente des parcelles 303 section 15 et 513/261 section 15 :

Le 8 juillet 2021 le Conseil Municipal approuvé la vente de la parcelle n°284 en section 1, d'une surface de 30,57 ares, à DOMIAL, en vue d'un projet de construction de logements destinés à de l'accession sociale à la propriété et à la location, dont la moitié sont équipés PMR.

Une parcelle située au sud était en attente de découpage et d'inscription au Livre Foncier avant de pouvoir être cédée à DOMIAL, ce qui a été réglé cet été.

Un avis des Domaines a été rendu le 28 mai 2021 et portait sur la parcelle 303 en section 15. La valeur vénale du bien a été portée à 555€.

Un second avis des Domaines a été rendu le 30 août 2021 et portait sur la parcelle 513/261 en section 15. La valeur vénale du bien a été portée à 224€.

**Vu** les avis du Domaine datant du 28 mai 2021 et du 30 août 2021,

**Considérant** l'intérêt social et économique fort du projet d'aménagement de la rue de Quell afin d'élargir l'offre résidentielle sociale de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la vente des parcelles n°303 en section 15, d'une surface de 4,44 ares et 513/261 en section 15 d'une surface de 3.74 ares, à DOMIAL, soit un montant total de 1022.50€.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

**PRECISE** que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 25

CONTRE :

ABSTENTION : 2 (Anne-Catherine DORIDANT + pouvoir de Yann VILARDELL)

**ADOPTÉE**

### 8.2. Rapport 2020 SIVU Forestier :

Le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Il est constitué entre 23 communes bénéficiant d'un régime forestier et ayant adhérees aux statuts du SIVU. Les communes membres sont : ARTOLSHEIM, BINDERNHEIM, BOOTZHEIM, CHATENOIS, EBERSHEIM, EBERSMUNSTER, ELSENHEIM, HILSENHEIM, KINTZHEIM, KOGENHEIM, MACKENHEIM, MARCKOLSHEIM, MUTTERSHOLTZ, OHNENHEIM, ORSCHWILLER, RICHTOLSHEIM, SCHERWILLER, SCHOENAU, SCHWOBSHEIM, SELESTAT, SERMERSHEIM, SUNDHOUSE et WITTISHEIM. Créé par arrêté préfectoral du 7 mai 2002, le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs est institué pour une durée illimitée ; son siège est à la mairie de MACKENHEIM.

Le but du Syndicat est d'assurer un service d'intérêt intercommunal au profit de la gestion des personnels et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie. Comme le stipule les statuts, les communes adhérentes s'engagent à faire effectuer par le syndicat les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles pour assurer le niveau de l'emploi fixé au contrat de travail des salariés du syndicat.

Le rapport a été envoyé en amont du Conseil, M. SIGRIST invite les conseillers à poser leurs questions éventuelles.

M. LACHMANN insiste sur l'importance de ce rapport et invite l'ensemble des conseillers à le consulter.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport 2020 du SIVU Forestier.

### 8.3 Communes Forestières : Approbation de la motion FNCOFOR

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :



- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

**EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

**DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

**DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*M. LACHMANN confirme que ce plan de restructuration est inacceptable compte tenu des problèmes actuels, en termes de personnel, de qualité de travail, de suivi des forêts. Ceci est d'autant plus dommageable que l'Alsace possède le plus grand nombre de forêts publiques en France, contrairement aux autres régions où les forêts sont principalement du domaine privé.*

*M. SIGRIST ajoute qu'en effet l'ONF n'est plus aussi efficace par manque de moyens et que les prestations doivent être de plus en plus souvent confiées à des prestataires privés.*

*Le Maire conclut en rappelant que Châtenois n'est pas une grande commune forestière mais que pour certaines communes, les ressources forestières constituent des recettes importantes au budget. De plus, les forêts sont un patrimoine qui se gère au long cours ; les erreurs de gestion d'aujourd'hui se paieront dans 2 ou*

3 générations. En outre, il rappelle que le Président est une personne engagée, et de confiance, et que cette motion peut aider comme cela a pu aider il y a 7 ans.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

## **9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations**

**RAPPORTEUR : Mme Christine GILL**

### **9.1. Points info**

Mme GILL présente les prochaines manifestations qui auront lieu sur la commune :

- Les Journées Européennes du Patrimoine, le 19/09, de 14h à 18h, la passe sanitaire est obligatoire pour l'accès aux édifices.

Elle remercie les bénévoles engagés sans lesquels rien ne serait possible.

- Art Expo du 25 au 26/09, de 10h à 18h  
Vernissage le 25/09 à 18h, les élus sont tous invités.

Elle remercie Anne-Catherine DORIDANT et tous les bénévoles du Foyer Socio Culturel pour l'organisation de cette exposition.

- Concert Ksang 12, le 09/10 à 20h, à l'église.
- Conférence de Gabriel BRAEUNER, Vivre avec la Peste au temps des Humanistes, le 20/10, à 20h aux Tisserands.
- Oktoberfest, le 23/10 **ANNULÉ**
- Fête de la Citrouille, le 30/10, aux Tisserands,
- Concert de Luc ARBOGAST le 17/11 à 20h à l'église
- Cortège du Saint Nicolas, le 05/12
- Concert des chanteurs de Saint Pétersbourg, le 13/12 à 20h, à l'église.
- Concert de Noël du Sletto's le 19/12 à 15h30, à l'église. C'est une première pour le groupe, qui souhaite faire partager leur musique alors qu'ils n'ont pu le faire depuis presque 2 ans.

Mme GILL rappelle à l'assemblée que le Foyer accueillera chaleureusement tout nouveau bénévole, et toute aide ponctuelle. Sandrine DEMAY est à leur disposition pour répondre aux questions.

## **10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme**

**RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN**

### **10.1. Convention d'adhésion Alsace Marchés Publics 2022 :**

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
**DECIDE** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,  
**APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services,  
**AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**10.2. Désignation d'un représentant à la CAO groupement de commandes fournitures :**

La présente délibération a pour objet de désigner un titulaire et un suppléant à la CAO du groupement de commandes dédié à la passation d'un marché de fournitures de bureau et de papier.

Pour rappel, la signature de la convention au groupement de commande a été approuvée au dernier Conseil du 8 juillet 2021.

**Vu** Le Code de la Commande Publique, notamment son article L 2113-6,

Le Conseil Municipal

**DESIGNE**

Christophe BOHN comme titulaire

Le Maire comme suppléant.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**10.3. Reprise véhicule FIAT DUCATO 3.3 MH2 2.3M :**

Dans le cadre de l'achat du nouveau véhicule Citroën JUMPER fourgon chez CAR AVENUE pour le service bâtivoirie, il a été convenu de la reprise de l'ancien véhicule, soit le FIAT DUCATO acheté en 2017 immatriculé 486 BCR 67, par le garage, pour la somme de 1040 € TTC / 832 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

**ACTE** la reprise du FIAT DUCATO par Car Avenue pour la somme de 1040 € TTC / 832 € HT.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et documents relatifs à cette transaction.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**10.4. Marché du terroir : validation du règlement intérieur :**

Le règlement du marché a été envoyé aux Conseillers en amont du Conseil, après avoir été laissé à disposition des conseillers tout l'été pour avis et modifications.

M. BOHN explique que pour l'instant seules 3 demandes sont arrivées en mairie. La stratégie est donc de cibler les producteurs. Il a d'ailleurs visité tous les marchés du territoire pour échanger avec les producteurs. Un mailing est en cours. La validation du Règlement intérieur est importante car il est demandé par les marchands.

La date de démarrage n'est pas encore actée, elle dépendra du retour des inscriptions, l'idée étant d'avoir un socle solide d'au moins 7 producteurs. Si le marché est trop petit, il n'est pas rentable pour les marchands. La date de mi ou fin octobre semblerait réaliste pour le démarrage.

Mme DORIDANT demande quelle est la stratégie de communication et si un aménagement est prévu au grand giratoire de la RN59. M. BOHN explique que les canaux habituels de la commune seront utilisés (site + Facebook + panneaux), et qu'AZUR FM et TV2COM en feront la publicité. Des temps forts seront aussi organisés pour créer de l'évènement et fixer le marché dans les esprits.

Le Maire explique par ailleurs que l'aménagement du giratoire est déjà prévu au service technique, afin de pouvoir monter des banderoles en tout sécurité, comme à la Grube.

M. BOHN incite la commission à faire vivre ce règlement et à l'adapter selon les besoins. Des volontaires peuvent toujours s'inscrire à la commission.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,

**ADOpte** le Règlement intérieur du nouveau marché du terroir, tel qu'annexé.

POUR : 27

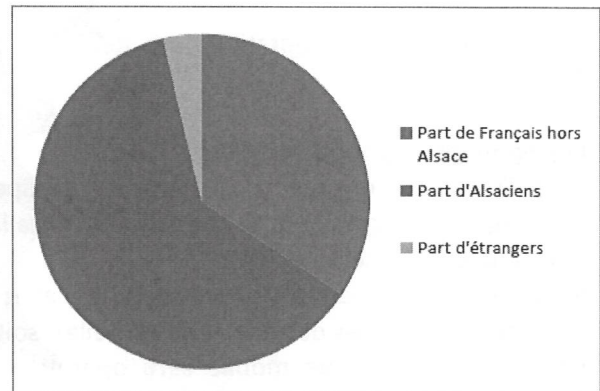
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

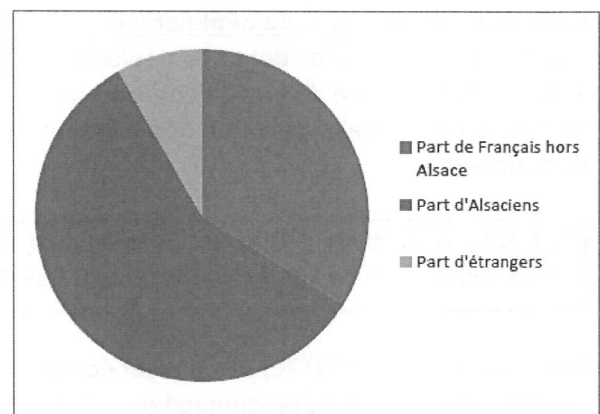
**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**10.5. Point info tourisme :**

2020			
Veilleur de nuit			
Nombre total de participants	Part de Français hors Alsace	Part d'Alsaciens	Part d'étrangers
218	34.30%	62%	3.70%



2021			
Veilleur de nuit			
Nombre total de participants	Part de Français hors Alsace	Part d'Alsaciens	Part d'étrangers
339	33.90%	57.80%	8.30%
Visite de l'église			
1363 touristes			



On constate d'une part que les visites du veilleur de nuit ont beaucoup de succès, en progression même, et que cette année accueille encore beaucoup de locaux.

M. BOHN en profite pour informer le Conseil qu'une réunion des commissions réunies élargies est organisée le 18 octobre à l'ELT, l'horaire étant encore à définir (invitations à venir). Les acteurs du tourisme (hôteliers, restaurants, associations etc), et même la population sera conviée à cette grande consultation.

**11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance****RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER****11.1. Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : conventionnement :**

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier 2021 et pour lequel la Commune a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées », qui a été accepté. Le règlement de l'AAP SNEE et ses documents d'accompagnement s'imposent à la présente convention qui en décline les modalités de financement et de suivi d'exécution. Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements numériques mobiles mutualisables, des équipements numériques de l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi de l'école, des extensions de garantie (permettant jusqu'à 4 ans de garantie au total), des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques tel que défini dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans le dossier de demande de subvention tel qu'il a été accepté.

La notification de l'acceptation de la demande après instruction a été réceptionnée par un mail en date du 21/06/2021.

**Engagements de la collectivité :**

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 31/12/2022 et au plus tard le 31 décembre 2022.

9 équipements TBI ont été prévus pour les salles 4, 12 (2021), 3, 14, 16, 17 (2022) à l'école Krafft, et les salles non encore équipées des écoles maternelles, soit 3 classes, réparties sur 2021 et 2022.

Une classe numérique mobile sera opérationnelle en automne à l'école Krafft, et pourra être mise à disposition de l'école maternelle des Bains.

**Calendrier prévisionnel du déploiement :**

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 03/05/2021
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 31/12/2022

La date prévisionnelle de fin de déploiement ne peut pas excéder la date de clôture du Plan de relance (31 décembre 2022).

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 30 790,00 €  
- dont subvention de l'État demandée : 20 995,00 €

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 28 000,00 €

- dont subvention de l'État demandée : 19 600,00 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 2 790,00 €

- dont subvention de l'État demandée : 1 395,00 €

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

La région académique s'engage à verser à la collectivité le montant maximum de 20 995,00 €.

Les actions financées par les crédits du Plan de relance ne sont pas éligibles aux fonds structurels européens (FESI tels que les FEDER, FSE, etc.) et ne peuvent constituer une contrepartie nationale à ces financements.

La présente convention s'inscrit dans la temporalité du plan de relance avec une date limite au 31 décembre 2022.

Cela signifie que les demandes de soldes devront avoir été demandées, validées et payées avant cette date.

**Vu** la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

**Vu** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

**Vu** le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance - Continuité pédagogique

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la présente convention et toutes les pièces s'y rapportant

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			<b>AIDES PUBLIQUES (1) :</b>		
			– Union européenne		
TRAVAUX <i>(détailler les différents postes)</i>			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
Équipement : TBI – classe numérique	28 000	90 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		
Services et ressources numériques	2 790	10 %	– ÉTAT autre <i>(préciser) : Plan de Relance</i>	20 995	
			– Région		
			– Département		
			– Groupement de communes		
			– Autre commune		
			– Établissements publics <i>(Caisse des Dépôts par ex.)</i>		
			– Aides publiques indirectes		
			Autres		
			<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	20 995	68 %
			<b>Autofinancement</b>	9 795	
			Fonds propres		

			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
<b>A DÉDUIRE (s'il y a lieu)</b>			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		
Recettes nettes générées par l'investissement			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	9 795 €	32 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	30 790 €	100%	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	30 790 €	100%

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites au chapitre C/2183, OP 060503.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

*Mme DORIDANT demande s'il s'agit de renouvellements ou de nouvelles acquisitions. Mme HEUBERGER explique que seul un TBI est à changer, les autres remplacent les vidéoprojecteurs installés jusqu'alors. Toutes les classes seront alors pourvues en matériel numérique interactif, dénotant le fort investissement de la mairie dans les écoles castinétaines, et ceci depuis presque 15 ans.*

*Le Maire remercie Anne HEUBERGER et la DGS qui ont monté le dossier très rapidement et de manière fluide.*

### 11.2. Point info rentrée

La rentrée s'est bien déroulée dans les 3 écoles.

Les schultüten ont tous été reçus par les élèves de CP, confectionnés par les Petits Castinétains, et financés par la Commune.

Les deux écoles maternelles sont organisées avec des petits-moyens-grands, en deux classes bilingues, et une classe monolingue.

L'école KRAFFT a 11 classes, dont 2 CP-CE1 bilingues et les autres classes sont monolingues (1 seul ou 2 niveaux selon).

Dès la rentrée, certains enfants étaient soit cas contact, soit positifs au Covid, mais aucun n'est venu dans les écoles et donc il n'y a eu aucune fermeture de classe.

Comme l'année dernière, la cantine du collège ne pourra accueillir les élèves de primaire. Ceux-ci continueront de manger à l'ELT, mais dans le hall et non plus dans la petite salle, celle-ci étant trop fréquemment sollicitée pour diverses réunions et manifestations.

Mme HEUBERGER souhaite une belle rentrée scolaire aux enfants, aux équipes enseignantes, agents, apprentis...



## 12. Délégations d'attribution au Maire

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 7 juillet 2021 : Etude énergétique projet de rénovation Ecole Krafft, GESTENVIRONNEMENT, pour un montant de 4 290 € TTC.
- Décision du 7 juillet 2021 : Achat JUMPER tôle, CITROEN CAR pour un montant de 27 766 € TTC.
- Décision du 8 juillet 2021 : Traduction dépliants / QR codes, Gierke Daniela, pour un montant de 1 044 € TTC.
- Décision du 21 juillet 2021 : Frais de garderie ONE, 2 661 € TTC.
- Décision du 22 juillet 2021 : Maintenance 2 radars pédagogiques, IMS Services, pour un montant de 2 376 € TTC.
- Décision du 27/07/2021 : Réparation Calvaire, SAS STEPHAN ET FILS, pour un montant de 1 074 € TTC.
- Décision du 4 août 2021 : Branchement eau potable SDEA complexe sportif, 4 502 € TTC.
- Décision du 4 août 2021 : Branchement assainissement complexe sportif, 7 761 € TTC.
- Décision du 13 août 2021 : Location mini-pelle, ALSALOC, pour un montant de 1 934 € TTC.
- Décision du 19 août 2021 : Achat peinture voirie, EUROMA, pour un montant de 1 008 € TTC.
- Décision du 23 août 2021 : Raccordement route de Sainte-Marie-Aux Mines (trottoir NE du giratoire), ENEDIS, pour un montant de 1 302 € TTC.
- Décision du 24 août 2021 : Achat matériel nettoyage ELT/EMB/EEK/EMH, RESEAU COCCI WADIS, pour un montant de 2250€ TTC.
- Décision du 27 août 2021 : Renouvellement matériel informatique et Wifi ELT, RTSI Services, pour un montant de 3365 € TTC.
- Décision du 2 septembre 2021 : Enrochement Fundenweg, LEONHART SABLIERES, pour un montant de 6 000 € TTC.
- Décision du 7 septembre 2021 : Fleurissement hiver, EARL BAUER, pour un montant de 1 231 de TTC.
- Décision du 7 septembre 2021 : Déplacement piscine Ecoles, SCHMITT AUTOCARS, pour un montant de 1 740 € TTC.
- Décision du 7 septembre 2021 : Fleurissement hiver, GAEC DU GARTFELD, pour un montant de 1 132 € TTC.
- Décision du 9 septembre 2021 : Entretien toiture EMH, BILTZ Toitures, pour un montant de 2 182 € TTC.

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Le 21/06/2021 le projet a été déclaré d'utilité publique pour les travaux et acquisitions à réaliser. L'arrêté est actuellement affiché, du 05/07/2021 au 5/09/2021 inclus.

Un courrier de notification a été envoyé à tous les propriétaires concernés en LRAR accompagné de l'état parcellaire et l'offre d'indemnisation.

L'ordonnance d'expropriation de la Préfecture du 26/07/2021, a été reçue le 13/08/2021 en mairie. Elle a été notifiée aux propriétaires concernés par LRAR, dès le 18/08/2021. Les paiements effectués (ou dépôts de consignation effectués), l'arpentage sera lancé avec inscription au Livre Foncier (en principe janvier 2022 si aucun recours en cassation).

Ci-dessous le tableau récapitulatif de toutes les parcelles à indemniser selon l'estimation des Domaines incluant le prix retenu à l'are et les indemnités en tenant compte des quotes-parts en référence aux droits immobiliers des parcelles inscrites au Livre Foncier :

*Bravo à Anne-Christine BEZIER pour son inlassable travail de fourmi et à sa persévérance sans faille dans ce dossier terriblement long et chronophage.*

## Délibérations du Conseil Municipal du 9 septembre 2021

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	PROPRIETAIRES et (Quote part)	Nature du terrain	Surface totale (are)	Superficie à acquérir (are)	Superficie restante (are)	Montant (Estimation Domaines incluant indemnités)	Montant total par groupe de propriétaires	Montant par quote part
49	444/144	Isenfeld	M. HEMMERLE Olivier (1/1)	Terre	14,88	0,17	14,71	12,24 €	12,24 €	12,24 €
49	158	Isenfeld	M. MARTIN Michaël, Georges, (1/4)	Terre	47,11	0,62	46,49	44,64 €	44,64 €	11,16 €
			M. MARTIN Frédéric, André (1/4)							11,16 €
			M. MARTIN Pascal, José (1/4)							11,16 €
			Madame SUHNER Caroline, Alice (1/4)							11,16 €
49	159	Isenfeld	M. MARTIN Michaël, Georges, (7/24)	Terre	14,65	0,09	14,56	6,48 €	6,48 €	1,89 €
			M. MARTIN Frédéric, André (7/24)							1,89 €
			M. MARTIN Pascal, José (7/24)							1,89 €
			Madame SUHNER Caroline, Alice (3/24)							0,81 €
49	478/161	Isenfeld	LES EPOUX (1/1) FLONCK Christophe	Terre	48,03	0,62	47,41	44,64 €	164,16 €	44,64 €
49	480/162	Isenfeld	Epouse FLONCK Muriel, née WEINBISSINGER	Terre	117,03	1,66	115,37	119,52 €		119,52 €
49	498/177	Neuerweg	LES EPOUX (1/1) M. FREUND André Léon	Terre	31,78	0,85	30,93	61,20 €	85,68 €	61,20 €
49	500/178	Neuerweg	Mme. FREUND Marie, Madeleine née STERMANN	Terre	12,73	0,34	12,39	24,48 €		24,48 €
49	464/146	Isenfeld	LES EPOUX (1/1) M. WANNER Edmond, Charles et Mme WANNER Michèle, Andrée, née JEROME	Terre	6,89	0,08	6,81	5,76 €	974,22 €	5,76 €
49	147	Isenfeld		Terre	84,30	0,98	83,32	70,56 €		70,56 €
49	148	Neuerweg		Terre	205,52	2,48	203,04	178,56 €		178,56 €
49	149	Neuerweg		Terre Sol	117,42	1,44	115,98	305,68 €		305,68 €
49	150	Isenfeld		Terre	4,99	0,06	4,93	12,74 €		12,74 €
49	424/152	Isenfeld		Terre	68,61	0,75	67,86	159,21 €		159,21 €
49	153	Isenfeld		Terre	19,25	0,25	19,00	53,07 €		53,07 €
49	176	Neuerweg		Terre	23,53	0,62	22,91	44,64 €		44,64 €
49	185	Neuerweg		Terre	11,49	0,26	11,23	18,72 €		18,72 €
49	186	Neuerweg		Terre	23,74	0,50	23,24	36,00 €		36,00 €
49	187	Neuerweg		Terre	12,50	0,24	12,26	17,28 €		17,28 €
49	188	Neuerweg		Terre	12,21	0,24	11,97	17,28 €		17,28 €
49	189	Neuerweg		Terre	31,72	0,76	30,96	54,72 €		54,72 €
<b>Montant communal total :</b>										1 287,42 €

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

16 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres POLIFKE, MOREAU, SCHILLING, RODRIGUES, BAZAINE, DALLEINNE, WEHRLE, SPEYSER, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente Consorts DAHBI Hamid, Anissa et Maeva – 71 rue Maréchal Foch – Section 3 n° 216/12 avec 5,15 a – bâti
2. Vente Consorts DAHBI Hamid, Anissa et Maeva – 73 et 75 rue Maréchal Foch – Section 3 n° 206/13 avec 3,86 a, n° 215/12 avec 12,00 a, n° 207/13 avec 0,95 a, n° 208/13 avec 0,54 a – bâti
3. Vente Consorts SCHMITT Carmen, Daniel et Serge – 4 rue Véronique – Section 3 n° 28 avec 5,52 a – bâti
4. Vente Consorts ISSLER Louis et Simon – Rue Maréchal Foch – Section 7 n° 264/1 avec 1,60 a – bâti
5. Vente Consorts ISSLER Louis et Simon – Rue Maréchal Foch – Section 7 n° 265/1 avec 2,69 a – non bâti
6. Vente Consorts HUMBERT Gabriel, Pascal, Francis, Serge et Suzanne MARCHAND – Route de Kintzheim – Section 5 n° 227/81 avec 6,95 a – non bâti
7. Vente M. FELDNER René – Rue Georgenbrunn – Section 6 n° 186 avec 1,53 a – non bâti
8. Vente Consorts ISSLER Louis et Simon – Rue Maréchal Foch – Section 7 n° 211/1 avec 6,72 a – non bâti
9. Vente M. Mme CONTAT Samuel – 3 rue du Jura – Section 19 n° 557/170 avec 3,11 a – bâti
10. Vente Mme WILLIG Annette – Oberhattenberg – Section 23 n° 55 avec 5,08 a, n° 344/54 avec 24,19 a – non bâti
11. Vente M. STADELMANN Denis – Oberhattenberg – Section 23 n° 56 avec 23,47 a – non bâti
12. Vente M. PETERMANN Michel – Oberhattenberg – Section 23 n° 57 avec 13,07 a – non bâti
13. Vente Consorts FELDNER René, Jean-Louis et Carmen IDOUX – 21 rue des Alliés – Section 6 n° 162 avec 3,80 a, n° 163 avec 0,55 a, n° 164 avec 0,30 a, n° 168 avec 1,24 a, n° 169 avec 0,97 a, n° 218/170 avec 0,04 a, n° 221/166 avec 0,71 a, n° 222/167 avec 0,02 a – bâti
14. Vente M. ASLAN Mehmet – 11A rue des Roses – Section 18 n° 763 avec 2,43 a – bâti
15. Vente Consorts PALHES Jean-Pierre, Caroline et Valérie CAVADENTI – 7 rue du Maréchal Foch – Section 1 n° 245/53 avec 9,81 a – bâti
16. Vente M. Mme WOLLENBURGER Frank – Rue du Tir – Section 4 n° 234/56 avec 0,60 a – non bâti

### 13. Divers

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

#### 13.1. Police Municipale : Création de postes d'ASVP :

*Le Conseil a été précédemment informé que la brigadière de la commune est en congé de maladie depuis le 19 avril. Compte tenu de la charge de travail importante du chef de service dans ces conditions, un recrutement a été lancé courant juillet, et un ASVP a secondé le chef de service dans ses missions, à temps partiel, pendant la durée de l'été.*

*Il est proposé aujourd'hui de créer ce poste temporaire à temps partiel et de créer un poste à temps complet à partir de septembre, afin de pouvoir assurer la sécurisation des écoles. De plus, le congé maladie de la brigadière a été renouvelé.*

**13.1.1. Création d'un poste d'ASVP en accroissement d'activité  
20h par semaine :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1,  
**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** la nécessité de recruter temporairement un emploi contractuel adjoint technique de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter un emploi contractuel d'adjoint technique de catégorie C, à temps partiel 20 heures par semaine, du 12/07/2021 au 31/08/2021 dans les conditions de l'article 3 I-1° de la loi du 26 janvier 1984,

**PRECISE** que l'agent occupera le poste d'agent de surveillance de la voie publique et sera rattaché au service de la police municipale de Châtenois,

**FIXE** la rémunération mensuelle au prorata du temps de travail, correspondant à l'échelon 1 du grade d'emploi des adjoints techniques,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 12.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Sans visibilité pour la suite, il est proposé de créer un poste non permanent à temps plein à partir de septembre :*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

**13.1.2. Création d'un poste d'ASVP en accroissement d'activité  
35h par semaine :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1,  
**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** la nécessité de recruter temporairement un emploi contractuel adjoint technique de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter un emploi contractuel d'adjoint technique de catégorie C, à temps plein 35 heures par semaine, du 01/09/2021 au 31/12/2021 dans les conditions de l'article 3 I-1° de la loi du 26 janvier 1984, renouvelable une fois.

**PRECISE** que l'agent occupera le poste d'agent de surveillance de la voie publique et sera rattaché au service de la police municipale de Châtenois,

**FIXE** la rémunération mensuelle au prorata du temps de travail, correspondant au grade d'emploi des adjoints techniques,  
**PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 12.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION : 1 (Amandine MARTIN)

**ADOPTÉE**

*Il est rappelé que les coûts engendrés sont répartis sur les autres communes aussi.*

*Le Maire explique qu'indépendamment de l'absence de l'agent, la commune a conscience que le service de police est limité par son problème d'effectifs, notamment pendant les 10 semaines de congés payés répartis sur les deux agents.*

*Depuis la création du service, les missions ont évolué, tout comme la sociologie de la population, la complexité des cas, la dangerosité des situations. Certaines interventions nécessitent de les prendre en charge à deux. Il propose donc de lancer une étude et réflexion sur l'embauche d'un 3<sup>e</sup> agent. Le recrutement d'un ASVP pendant quelques mois, donne le temps de la réflexion et du recrutement, étant entendu que la qualité du recrutement est primordiale pour la réactivité et la qualité du service.*

*M. LACHMANN rappelle que cette réflexion a été évoquée il y a déjà longtemps, et que par ailleurs il faudrait revoir le tarif voté qui reste très bas par rapport à d'autres collectivités, encore plus si un 3<sup>e</sup> agent est embauché.*

*Le Maire explique que le coût est calculé au réel, temps administratif inclus, et qu'en effet, le tarif sera réétudié en temps voulu, ce qu'il n'est pas nécessaire de faire aujourd'hui.*

### **13.2. Société Matténergies – projet de méthanisation à Ebersheim : demande d'avis du Conseil**

La société Matténergies a déposé auprès des services de l'État, un dossier et une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Ebersheim, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-E>

Le projet consiste en la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux sur la commune d'Ebersheim, d'une capacité de traitement de 73 tonnes / jour, afin de produire du biogaz, qui, après traitement, sera injecté dans le réseau de transport de gaz.

La production attendue est de 22 638 tonnes de digestats dont 4 474 tonnes de digestats solides et 17 894 tonnes de digestats liquides, issus du processus de méthanisation, correspondant à environ 120 tonnes d'azote ; ces digestats seront épandus pour valorisation agricole.

34 parcelles du plan d'épandage sont incluses dans des zones Natura 2000. Néanmoins le plan d'épandage respecte le programme d'action national de la directive nitrates susvisées, ce qui empêche un enrichissement du sol.

Des mesures de bruit seront effectuées dans l'année suivant le démarrage de l'installation puis tous les 3 ans durant l'exploitation du site par un organisme extérieur.

Le site est en dehors de tout périmètre de protection lié à un captage pour l'alimentation en eau potable.

Les secteurs résidentiels les plus proches sont à 270m au Nord-Est (Ebersheim) et 270 m au Sud-Est (Riedwasen) du projet.

La commune d'Ebersheim a émis un avis favorable au projet.

Compte tenu de ces éléments,

Après débats,



Le Conseil Municipal émet un avis **FAVORABLE** au projet de méthanisation de la société Matténergies.

L'avis du Conseil sera pris en considération 15 jours au plus tôt après la fin de la consultation publique prévue le 20 septembre 2021.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*M. LACHMANN prend la parole et explique que la configuration d'Ebersheim est différente de celle de Scherwiller, sur lequel l'ADEAP a toujours émis de grandes réserves, et toujours à ce jour d'ailleurs, notamment en ce qui concerne le niveau d'informations données.*

*Une enquête publique a été lancée pour le méthaniseur d'Ebersheim, ce qui était refusé à Scherwiller. De plus, les agriculteurs sont derrière le projet, et beaucoup d'aspects sécuritaires ont été vus.*

*Au niveau local, il n'y aura pas non plus de problème particulier, ni pour Ebersheim ni pour les communes limitrophes. Enfin, les porteurs de projet ont suivi une formation, tout est fait très professionnellement, ce qui motive son avis favorable.*

### 13.3. Dépose écoles parking de l'ELT

Sandrine DEMAY demande la parole. Elle est interpellée fréquemment par des parents qui ne trouvent pas de place pour se garer au parking de l'ELT, quelle que soit l'heure de la journée, pour déposer ou récupérer leurs enfants.

Il s'avère que le parking est occupé en partie par des riverains du centre historique qui ne bénéficient pas de garage ou parking privé. Le télétravail qui s'accroît dans les pratiques mobilise moins les voitures. Le renouvellement des générations engendre plus de voitures par rapport aux anciennes générations. La nuit, ou le matin tôt, le parking est déjà presque plein.

Mme DEMAY propose de mettre une partie du parking en zone bleue.

Le Maire propose de mettre ce point en réflexion en se basant sur les possibilités légales.

\*\*\*\*\*

M. le Maire clôt la séance à  
21h20

Secrétaire de séance  
M. Jean LACHMANN

Luc ADONETH  
Maire

Mélanie SANTAMARIA  
Secrétaire Administratif

